

Circulaire financière

Les frais d'inscription pour les courses running pourront être pris en charge par le club dans la limite du budget voté par le Bureau Directeur, sur présentation de la fiche de remboursement (voir site du club Les Mureaux Val de Seine Athlétisme) et du ou des justificatifs dans les 2 mois suivant l'évènement.

Tout dossier incomplet sera retourné au demandeur.

Courses Running

Seront prises en compte uniquement les courses inscrites au calendrier établi par le référent **dans la limite de 8 dossards et de 12€ par dossard sur les courses Yvelinoises du Challenge des Yvelines Courses Hors Stade**. Les athlètes devront s'inscrire eux-mêmes. Ils devront demander le remboursement sur présentation d'un justificatif (reçu nominatif établi par l'organisateur) dans les 2 mois suivant la compétition. Aucune demande de remboursement ne sera acceptée après le 31/08 de chaque saison.

Piste ou salle

Compétitions en Ile de France

Seront prises en compte uniquement les compétitions inscrites au calendrier établi par le référent dans la limite de 6 compétitions et 2 épreuves par compétition.

Les athlètes devront s'inscrire eux-mêmes. Ils devront demander le remboursement sur présentation d'un justificatif (reçu nominatif établi par l'organisateur) dans les 2 mois suivant la compétition. Aucune demande de remboursement ne sera acceptée après le 31/08 de chaque saison.

Compétitions hors Ile de France sur demande préalable auprès des membres du bureau et sur présentation d'un budget

Marche (Athlétique ,Nordique)

2 courses au choix des entraîneurs dans la limite fixée par le budget voté par le Bureau Directeur

Déplacements en véhicule personnel pour championnats

L'indemnisation sera faite sur le coût calculé sur Via Michelin trajet le plus rapide et carburant diesel ou essence (à indiquer sur note de frais) **et dans la limite des frais réels engagés. Les justificatifs de dépenses seront à joindre à la note de frais.**

Déplacements en transport en commun

Les Remboursements se feront sur présentation du titre de transport

En cas de perte ou de non-restitution par les machines en gare, l'athlète devra remplir une attestation sur l'honneur.

- Toute demande de remboursement devra être accompagnée de la feuille de remboursement (accessible sur le site du club) et du ou des justificatifs dans les 2 mois suivant l'évènement .

DEPLACEMENTS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE ET NATIONAUX

Mode de transport

En fonction du lieu de la compétition, une étude de prix sera faite pour chaque mode de transport (Train, location de voiture, voiture personnelle, avion), le moyen de transport le moins onéreux pour le club sera retenu par les membres du bureau.

Les athlètes souhaitant utiliser un autre mode de transport que celui retenu par le bureau devront régler les frais supplémentaires.

Hébergement

Le meilleur rapport qualité prix sera retenu. Les athlètes seront regroupés à chaque fois que cela sera possible. Si un athlète souhaite une chambre individuelle, le supplément sera à sa charge.

Repas

Ils seront pris en charge en fonction des tarifs repris dans le tableau ci-dessous. Tout dépassement sera à la charge de l'athlète ou du groupe.

Le Montant alloué par personne est de : 9€ Petit Déjeuner

Le Montant alloué par personne et par repas est de : 17€ Déjeuner ou Diner

Procédure à suivre pour l'organisation du déplacement

L'organisation des championnats sera effectuée par la personne responsable au sein du bureau directeur du club.

La responsable proposera une organisation au plus tard 3 semaines avant la compétition (sauf cas exceptionnel, qualification tardive...) en présentant une fiche « déplacement » reprenant toutes les informations (hôtel, transport, repas).

L'organisation devra être finalisée au plus tard 15 jours avant le départ (sauf cas exceptionnel).

En cas de frais supplémentaires, ils seront à la charge du demandeur (athlète ou entraîneur)

Toutes les factures, justificatifs originaux et note de frais devront être transmis à la trésorière pour paiement.

Les justificatifs fournis au-delà de 2 mois après la compétition ne seront pas pris en compte

Championnats de France masters

Prise en charge par le club aux mêmes conditions que pour le championnat de France.
Toutefois cette prise en charge est assujettie aux critères suivants :

- 1.- Participation aux Championnats Départementaux et LIFA
- 2.- Réalisation d'une performance de niveau (selon le tableau ci-dessous)
- 3.- Le coût du déplacement sera étudié par le bureau et rapproché du budget prévisionnel
Le tableau représente le montant de la prise en charge par le club.

Catégorie				
Classement	M 35-39	M 40-49	M 50-59	M 60-79
N1	100%	100%	100%	100%
N2	100%	100%	100%	100%
N3	100%	100%	100%	100%
N4	100%	100%	100%	100%
IR1	100%	100%	100%	100%
IR2	100%	100%	100%	100%
IR3	75%	100%	100%	100%
IR4	75%	75%	100%	100%
R1	50%	50%	75%	75%
R2	50%	50%	50%	50%
R3	25%	25%	0%	0%
R4	25%	25%	0%	0%
R5	0%	0%	0%	0%
R6	0%	0%	0%	0%
D1	0%	0%	0%	0%
D2	0%	0%	0%	0%
D3	0%	0%	0%	0%
D4	0%	0%	0%	0%
D5	0%	0%	0%	0%
D6	0%	0%	0%	0%
D7	0%	0%	0%	0%
D8	0%	0%	0%	0%

Championnats d'Europe et Mondiaux Master

Aucune prise en charge par le club

Tout cas non prévu par ce texte sera soumis à l'avis du Bureau Directeur